

# Réaliser un bilan professionnel avancé

Mis à jour le 7 juillet 2022

## Conditions d'entrée et prérequis

Entretien préalable entre l'agent et la coordonnatrice

## Public visé

Agent de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, Ville de Metz et le CCAS de la ville de Metz.

## Rythme

Temps partiel

## Durée en centre

24 heures

## Validation

Synthèse – Bilan professionnel

## Certification

Non

## Modalités d'évaluation

Document de synthèse du bilan

## Entrée et sortie permanente

Non

## Objectifs professionnels

- En fonction des réalités de la personne et de son environnement :
- Construire une orientation professionnelle visant l'autonomie et la sécurisation du parcours du bénéficiaire par le maintien dans l'emploi.
- Acquérir une démarche de projet, qui consiste à élaborer un compromis entre ce qu'est la personne et l'environnement territorial.
- Valider le ou les projets professionnels
- Elaborer le plan d'action

## Contenu

Le bilan professionnel avancé se déroule en trois phases

Une phase préliminaire (entretien préalable) qui a pour objet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Définir et d'analyser la nature de ses attentes et besoins
- Exposer ses problématiques
- Informer rigoureusement sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, les méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que les principes d'utilisation des conclusions de la prestation.

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire de :

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
  - Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
  - Informer sur les secteurs et les métiers de la fonction publique territoriale,
  - Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- Des enquêtes professionnelles dans les services pourront être proposées en fonction de leur pertinence (ouverture de poste, remplacement, « démythification » d'un poste visé ...), sous réserve de l'accord de la Direction des Ressources Humaines et du chef de service concerné.

Une phase de conclusion permettant au bénéficiaire de :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

## Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels d'exploratoires, d'explicitation et de synthèse
- Tests et questionnaires, portefeuille de compétences ...
- Recherches documentaires sur les métiers et formations
- Rencontres de professionnels en exercice
- Réalisation d'immersion dans les services de Metz Métropole

## Profil des intervenants

Consultants psychologues habilités et expérimentés

# Réaliser un bilan professionnel avancé

## Durée

24 heures au maximum, réparties sur 3 à 6 mois

## Délais et modalités d'accès

Entretien individuel avec un conseiller bilan référent

## Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

## Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130  
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037